



APPEL À PROJETS PLATEAU FERTILE – VILLE DE VÉNISSIEUX Volet agricole : Projet d'agriculture urbaine

Présentation synthétique du projet Plateau Fertile

La Ville de Vénissieux a été désignée lauréate de l'appel à projet « Quartiers Fertiles » de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) pour son initiative « Plateau Fertile ».

Ce projet repose sur deux volets complémentaires : un volet agricole et un volet citoyen. Son objectif est d'accompagner la transformation des quartiers prioritaires en améliorant le cadre de vie des habitants. Il vise notamment à produire des denrées alimentaires localement, à sensibiliser aux enjeux environnementaux, à renforcer le lien social et à favoriser l'accès des habitants à une alimentation de proximité et de qualité.

Le volet citoyen a pris vie autour d'un espace ressources dédié au jardinage, à la biodiversité et à l'alimentation depuis plus d'un an.

L'appel à projet actuel porte sur le déploiement du volet agricole, avec pour ambition d'implanter une microferme maraîchère sur le Plateau des Minguettes, à Vénissieux.

Objectifs de l'appel à projets Volet agricole : Projet d'agriculture urbaine

Implanter une microferme maraîchère

Être pleinement intégré dans le quartier en proposant, notamment quelques activités telles des ventes à la ferme, des récoltes collectives ou des animations pédagogiques...

D'autres activités agricoles et pédagogiques répondant aux enjeux précités sont recevables.

Description de la parcelle pour l'implantation du projet d'agriculture urbaine :

Pour réaliser le projet, la Ville de Vénissieux met à disposition une parcelle située le long de l'avenue de la Division Leclerc, en proximité direct de 3 équipements de la Ville (Maison des Fêtes et des Famille, bibliothèque et maison de l'enfance Anatole France), du parc des Minguettes et d'immeubles d'habitation.

Ce terrain est d'une surface totale d'environ **6 700 m²**.

Ont été réalisés un diagnostic environnemental, des études agronomiques et un relevé topographique (disponibles dans le dossier de candidature).

Seront également faits, par la Ville de Vénissieux, la clôture, les raccordements aux réseaux électrique et d'eau potable et un forage pour l'approvisionnement en eau de la parcelle.

Participation financière sur 3 ans

Subvention d'investissement - ANRU : **28 000€** (sous réserve d'une dépense éligible minimale de 56 000 € HT)

Subvention de fonctionnement - Banque des Territoires-Ville de Vénissieux : **114 600 €**

Les opérateurs intéressés devront remettre **leur candidature au plus tard le 13 juin 2025 à 19h00.**

Toute candidature présentée postérieurement à cette date ne sera pas prise en compte.

L'ensemble des documents relatifs à cet appel à projets est disponible sur demande (cahier des charges, annexes et dossier de candidature).

CONTACT : Ville de Vénissieux – Mission Grand Projet de Ville : projet.gpv@ville-venissieux.fr